

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> première demande <input type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> fonctionnement global <input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle <input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://lannuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité** **Dijon Métropole**.....
Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Pôle de gérontologie et d'innovation Bourgogne-Franche-Comté

Site web : <https://www.pole-gerontologie.fr/>

1.2 Numéro Siret : 17 19 10 6 2 0 5 4 6 0 0 0 5 7

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 2 5 1 0 0 3 3 5 1
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : _____ Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance : _____

1.5 Adresse du siège social : 2 rue Denis Papin

Code postal : ..2...5...0...0...0... Commune : Besançon

Commune déléguée le cas échéant : _____

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : Apogée C, 7 bd Rembrandt

Code postal : ..2...1...0...0...0... Commune : Dijon

Commune déléguée le cas échéant : _____

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : Tenenbaum Prénom : Françoise

Fonction : présidente

Téléphone : ..0...3...8...0...3...7...1...6...2...3... Courriel : contact@pole-gerontologie.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Rauscher-Paris Prénom : Catherine

Fonction : directrice

Téléphone : ..0...7...6...8...1...2...8...9...5...1... Courriel : catherine.rauscher-paris@pole-gerontologie.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Le PGI est adhérent du Réseau francophone villes amies des aînés, de l'association Je t'Aide et de la Convention européenne pour la transition démographique, et membre du Conseil national de la silver économie

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

65 personnes morales sont réparties en 5 collèges et en invités permanents (Cf. liste en annexe)

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	24
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	8
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	7,6
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Budget¹ de l'association

Année 20.22 ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	19 407	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	117 670
Achats matières et fournitures	17 007	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	2 400	74 - Subventions d'exploitation²	860 371
		État : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	50 124	ARS BFC	560 991
Locations	40 943		
Entretien et réparation	6 739		
Assurance	1 785	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	657	Région BFC soutien au fonctionn	30 000
		Région BFC projet silver éco	10 000
62 - Autres services extérieurs	569 945	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	494 129	Département du Doubs soutien au	10 000
Publicité, publication	18 910	Département du Doubs évènement	10 000
Déplacements, missions	43 986	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	12 920	EPCI Dijon Métropole et Grand P	10 000
63 - Impôts et taxes	28 676	Villes Dijon et Besançon - sout	10 000
Impôts et taxes sur rémunération	1 712	EPCI DM et GBM - projet silver	40 000
Autres impôts et taxes	26 964	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	95 580
64 - Charges de personnel	418 473	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	294 406	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	105 986	Autres établissements publics	20 000
Autres charges de personnel	18 081	Aides privées (fondation)	63 800
65 - Autres charges de gestion courante	10 000	75 - Autres produits de gestion courante	7 500
		756. Cotisations	7 500
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières	0	76 - Produits financiers	500
67 - Charges exceptionnelles	0	77 - Produits exceptionnels	0
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	41 145	78 - Reprises sur amortissements et provisions	152 229
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés	500	79 - Transfert de charges	0
TOTAL DES CHARGES	1 138 270	TOTAL DES PRODUITS	1 138 270
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	4 312
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	26 000	871 - Prestations en nature	26 000
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	4 312	875 - Dons en nature	
TOTAL	30 312	TOTAL	30 312

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Projet n°.....

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Suppression d'un projet -
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

Subvention de soutien au projet de plan d'action régional coordonné en silver économie : construction et lancement d'une offre intégrée aux entreprises de la région, par un collectif de 26 acteurs aux expertises complémentaires ; valorisation des innovations de silver économie et sensibilisation de toutes les entreprises au cours d'un événement régional annuel.

Objectifs :

Accélérer, optimiser et valoriser dans la région la sensibilisation de toutes les entreprises aux opportunités de la silver économie, et le soutien coordonné aux porteurs de projets parmi elles dans toute la chaîne d'innovation. Liée aux enjeux et aux opportunités de la transition démographique, la silver économie est transversale à tous les secteurs économiques. Il s'agit de proposer à tous les acteurs économiques du territoire régional un écosystème favorable, et des soutiens à leurs démarches innovantes, par une offre intégrée actuellement manquante en BFC.

Description :

La Bourgogne-Franche-Comté n'échappe pas à la transition démographique, phénomène désormais mondial et durable. Dans notre région, le vieillissement de la population, appelé à s'accroître, est porteur à la fois d'enjeux et d'opportunités.

La filière silver économie a été relancée en 2018 sur le plan national. Elle est pilotée depuis par le conseil national silver économie ; le PGI en est membre depuis sa création. Malgré cette dynamique nationale renouvelée, les porteurs de projets économiques de notre région ne parviennent ni souvent, ni facilement, à bénéficier sur leur territoire du soutien optimal, qui nécessite une excellente coordination entre différents types d'acteurs.

En 2021, le PGI a donc créé le comité régional silver économie, qui regroupe 26 membres : les acteurs du soutien au développement économique, les acteurs de la prévention de la perte d'autonomie, de l'accompagnement et de la prise en soin, les collectivités, des acteurs économiques mentors, des représentants d'utilisateurs.

En 2022, ce comité régional travaille à construire pour septembre une offre intégrée : parcours de sensibilisation (informations, formations, ressources) ; parcours d'accompagnement (informations, ressources, analyse des besoins, accompagnements coordonnés de la preuve de concept au changement d'échelle). Objectif : donner aux entreprises le maximum de chances de réussir en silver économie. L'offre sera finalisée pour un lancement officiel en septembre : les 6 et 7 septembre 2022, un événement régional nommé Opportunités seniors, mobilisant tout le comité régional piloté par le PGI, sera organisé à Besançon (à Dijon en 2023) sur le thème de l'habitat des personnes âgées. Il comprendra un parcours réservé aux entreprises, et un parcours libre grand public. Il favorisera la formation, la rencontre entre tous les acteurs et tous les publics, la valorisation d'innovations et de projets.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Les actions du PGI concernent prioritairement des publics professionnels et institutionnels, eux-mêmes acteurs des décisions, des financements et de l'accompagnement de l'accompagnement et du soin aux personnes âgées dans le respect des valeurs de la République.

Concernant l'offre de soutien en silver économie : celle-ci sera adressée à toute entreprise de la région.

Concernant l'événement régional : celui-ci sera ouvert à toutes les entreprises de la région, à tous les acteurs institutionnels et professionnels, à toute personne intéressée par le parcours libre.

Notre association s'engage sans réserve à appliquer la Charte de la laïcité.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Région Bourgogne-Franche-Comté, notamment le territoire de Dijon Métropole

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains : équipe salariée du PGI (direction et expertise)

Moyens matériels : matériel professionnel courant - salles de réunions - lieu d'accueil d'événementiel à Besançon en 2022

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	6	0,1
Salarié	2	0,5
dont en CDI	0	0
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :0,25

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 2 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Offre intégrée en silver économie :

Parcours de sensibilisation (informations, formations et ressources pour toute entreprise découvrant les opportunités du "marché des seniors") : contenus créés ; offre lancée dans les délais ; nombre d'entreprises bénéficiaires ; taux de satisfaction des bénéficiaires au regard des contenus et des modalités.

Parcours d'accompagnement (accès à l'offre de sensibilisation et parcours individualisé d'analyse des besoins et d'accompagnements coordonnés, de la preuve de concept au changement d'échelle, pour toute entreprise porteuse d'un projet adressé au "marché des seniors") : contenus créés ; offre lancée dans les délais ; nombre de porteurs inscrits dans le parcours ; taux de satisfaction au regard des premières étapes du parcours lancé en septembre.

Événement régional annuel de silver économie : événement réalisé aux dates cibles ; nombre d'entreprises participantes ; nombre et type d'autres participants (grand public, acteurs institutionnels, acteurs professionnels) ; taux de satisfaction des participants au regard de l'organisation et des contenus.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°....

6. Budget⁵ du projet

Année 2022. ou exercice du au

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		1 700	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		14 000
Achats matières et fournitures		1 500	73 - Dotations et produits de tarification		
Autres fournitures		200	74 - Subventions d'exploitation²		60 000
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		8 931	ARS BFC		
Locations		8 388			
Entretien et réparation		443			
Assurance		100	Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation		0	Région BFC		20 000
62 - Autres services extérieurs		36 624	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		31 924	Département du Doubs		10 000
Publicité, publication		500			
Déplacements, missions		3 200	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		
Services bancaires, autres		1 000	Dijon Métropole		10 000
63 - Impôts et taxes		1 626	Grand Besançon Métropole		20 000
Impôts et taxes sur rémunération		146			
Autres impôts et taxes		1 480	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		30 919	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels		21 820	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales		7 855	Aides privées (fondation)		
Autres charges de personnel		1 244	Autres établissements publics		
65 - Autres charges de gestion courante		0	75 - Autres produits de gestion courante		6 000
			756. Cotisations		6 000
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières		0	76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles		0	77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		200	78 - Reprises sur amortissements et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		0	79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
TOTAL DES CHARGES		80 000	TOTAL DES PRODUITS		80 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)			Insuffisance prévisionnelle (déficit)		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	4 000
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	4 000	875 - Dons en nature	
TOTAL	4 000	TOTAL	4 000

La subvention sollicitée de.....10000€¹⁰⁰⁰⁰, objet de la présente demande représente12,50%^{12,50} du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Rauscher-Paris Catherine agissant pour le
représentant(e) légal(e) de l'association Pôle de gérontologie et d'innovation BFC.....

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

- inférieur ou égal à 500 000 €
 supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :10000 € au titre de l'année ou exercice 20.22
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
=> Joindre un RIB

Fait, le 19/04/22..... à Dijon.....

Signature



Pôle de gérontologie et d'innovation
Bourgogne-Franche-Comté
2 rue Denis Papin - 25000 Besançon
Apogée C - 7Bd Rembrandt - 21000 Dijon
Tél. 03 80 37 16 23 - contact@pole-gerontologie.fr

insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*"; "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.

